



# Communiqué

## Le Directoire

Paris, le 3 décembre 2014

Le FRR a lancé le 2 décembre 2014 une procédure négociée visant à sélectionner deux cabinets de commissariat aux comptes pour effectuer l'audit légal et la certification des comptes annuels du FRR. Par ailleurs, les deux titulaires, seront en charge de la mission intérimaire, et, de l'analyse des processus concourant à l'élaboration de l'information comptable et financière.

Pour ce marché, la procédure de marchés publics retenue est celle d'une procédure négociée.

Conformément aux dispositions de l'article L.135-12 du Code de la sécurité sociale, le marché sera conclu pour une durée de six ans à compter de sa notification (soit six exercices comptables).

Les candidats intéressés ont jusqu'au **lundi 19 janvier 2015, 12h00** heure de Paris, pour répondre au FRR dans les conditions spécifiées par le règlement de la consultation.

L'ensemble des documents liés à cet appel d'offres est disponible sur la plate-forme dédiée : <http://marches.fondsdereserve.fr> ou via le site internet du FRR [www.fondsdereserve.fr](http://www.fondsdereserve.fr).

\*\*\*\*\*

Le FRR est un établissement public administratif de l'Etat créé par la loi en 2001. Doté d'un Conseil de surveillance et d'un Directoire, il a pour mission de gérer les sommes qui lui ont été affectées jusqu'au 31 décembre 2010 afin de constituer des réserves destinées à contribuer à la pérennité des régimes de retraites.

### **Contact Presse :**

Téléphone : 01 58 50 99 12

Site internet : [www.fondsdereserve.fr/fr/contact](http://www.fondsdereserve.fr/fr/contact)